

ÉVALUATION MULTICRITÈRE DE DIFFÉRENTS SCÉNARIOS DE GESTION DES MATIÈRES ORGANIQUES RÉSIDUELLES SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DE LAC-SAINT-JEAN-EST

Par Olivier Côté, M. Env

Récipiendaire d'une bourse d'études supérieures de RECYC-QUÉBEC

Essai réalisé en vue de l'obtention du double diplôme de maîtrise en environnement de l'Université de Sherbrooke et de master Sciences, Technologie et Santé, spécialité Ingénierie et Management de l'Environnement et du Développement Durable (IMEDD) de l'Université de Technologie de Troyes sous la direction de Mme Sabrina Brulot.

SOMMAIRE

La gestion des matières résiduelles (GMR) est à l'heure de l'actualisation au Québec en vue de l'élaboration du *plan d'action 2016-2020* de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles*. La formation du comité-conseil sur les matières résiduelles par le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, M. David Heurtel, est la première étape de cette réflexion gouvernementale. Ce comité aura comme mandat de formuler des recommandations au gouvernement du Québec pour fixer de nouveaux objectifs, entre autres en matière de gestion des matières résiduelles d'origine organique, dans le but de créer une société plus innovante, moins dépendante des énergies fossiles et sans gaspillage. Alors que le nouveau lieu d'enfouissement technique d'Hébertville-Station reçoit ses premiers chargements, la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean révisé actuellement son plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) datant de 2006. C'est dans ce contexte que cet essai vise à améliorer la dynamique de gestion des matières organiques résiduelles sur l'ensemble du territoire de la Municipalité régionale de comté de Lac-Saint-Jean-Est.

Malgré une multiplication des technologies permettant de gérer les matières organiques résiduelles, les organisations publiques compétentes se doivent de faire des choix stratégiques pour concentrer leurs moyens sur les systèmes de gestion les plus efficaces. La performance du système recherché est généralement mesurée par sa performance technique, son acceptabilité sociale et sa faisabilité économique. Malheureusement, cette approche laisse généralement peu de place à l'émergence d'une gouvernance en réseau dans laquelle les responsabilités sont partagées entre les citoyens, les municipalités locales, la municipalité régionale de comté et finalement à une éventuelle régie inter municipale en charge de la GMR comme c'est le cas au Lac-Saint-Jean. À partir d'un état des lieux détaillé de la gestion des matières organiques résiduelles dans la MRC Lac-Saint-Jean-Est, le présent essai propose une stratégie de gestion articulée à travers quatre niveaux d'acteurs, qui mise sur la concertation et le partage des ressources. Après la présentation des résultats d'un sondage réalisé dans la municipalité de St-Bruno sur la gestion résidentielle de ces matières, quatre scénarios de gestion ont été proposés. Inspiré par l'écologie industrielle et territoriale et par le système biologique de recyclage des matières organiques dans les écosystèmes, des scénarios ont été construits à partir d'un acteur pivot qui agit à court, moyen et long terme en synergie avec d'autres acteurs du territoire.

Le scénario A s'adresse aux écocitoyens déterminés à agir pour mieux gérer les résidus organiques qu'ils génèrent à travers la réalisation d'un projet de mutualisation du flux résidentiel de ses voisins immédiats pour valoriser localement les matières dans le but d'accroître la résilience du quartier. Il existe actuellement une panoplie de solutions pour la gestion domestique des résidus organiques : compostage conventionnel, valorisation en alimentation animale, couplage entre vermicompostage et production alimentaire. L'évaluation de ce scénario révèle un potentiel d'action maximal pour l'utilisation des ressources et le dynamisme économique puisque l'acteur pivot peut maîtriser l'ensemble du flux avec peu de ressources tout en générant de la richesse matérielle et immatérielle dans son environnement immédiat. Ces écocitoyens mobiliseraient des compétences pouvant être réinvestie dans la réalisation de projets communautaires au sein des institutions locales.

Le scénario B s'adresse à des acteurs mobilisés au sein d'institutions locales comme les établissements d'éducation, les organisations municipales et même les institutions religieuses. Le projet prendrait la forme d'un système de compostage communautaire avec dépôt volontaire et d'une valorisation de la matière dans des systèmes productifs appartenant à tous les individus fréquentant ces institutions. L'évaluation permet de mettre en évidence la contribution de ce scénario à l'éducation collective sur le développement durable par la mise sur pied d'une démarche de concertation adaptée à l'institution qui désire élaborer un tel projet. Les institutions agissent comme un modèle à suivre qui rayonne dans la communauté même si le flux géré n'est éventuellement pas énorme. Toutefois, les municipalités locales peuvent agir comme catalyseur du scénario A en mesurant le pourcentage de citoyens qui compostent à la source et permettant d'établir une stratégie pour améliorer ce pourcentage à moyen terme. De plus, ces institutions peuvent renforcer positivement le comportement de tri en démontrant aux participants de ces projets de gestion l'importance de la qualité du tri dans un tel système de recyclage.

Le scénario C, appelé gestion intégrée intersectorielle, s'appuie sur une concertation élargie à plusieurs acteurs (écocitoyens, municipalités, propriétaires fonciers et promoteurs locaux) dans divers projets d'infrastructure verte visant une continuité écologique à l'échelle du paysage. Inspiré du concept de trame verte (continuité de l'habitat terrestre) et de trame bleue (protection de la qualité de l'eau), l'approche vise à rapprocher la gestion des matières organiques résiduelles et l'aménagement du territoire en dégageant un maximum de bénéfices écologiques souhaités pour les contribuables et les autres partenaires du projet. À moyen terme, cette approche vise à préparer le citoyen à une collecte de 3^e voie en motivant le comportement de tri par un projet qui vise à contribuer positivement à la qualité de vie. À plus long terme, cette approche permet de valoriser le compost produit tout en rapprochant les milieux semi-urbains et les milieux agricoles par des accès non routiers permettant le transport actif ou la pratique d'autres activités de plein air. Ce scénario renferme un potentiel d'action en vue d'un développement durable équivalent au niveau de participation des acteurs en concertation. Cette approche de conception intégrée

d'infrastructures vertes pourrait se construire au fil de la réalisation de projets de moindre envergure sans nécessairement contribuer à la continuité écologique au départ.

Le scénario D est une gestion industrielle centralisée pour tout le territoire de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est et est réalisé par l'autorité compétente en GMR, soit la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean. À court terme, cet acteur peut préparer l'implantation d'une collecte de 3^e voie en réalisant un inventaire plus précis des flux sur le territoire en s'appuyant d'abord sur les 3 autres scénarios pour arriver à répondre progressivement à l'objectif de bannissement fixé en 2020 par le Gouvernement du Québec. À moyen terme, elle organise des événements de recrutement pour mobiliser des volontaires qui agiront comme des ambassadeurs de cette collecte dans les municipalités. Au lieu d'imposer systématiquement la collecte de 3^e voie à tous les citoyens, la régie propose différentes alternatives aux citoyens qui choisissent entre différents scénarios, ce qui permet de réduire le nombre de participants clandestins qui ne vont pas porter attention à la qualité du tri. Ce travail en amont permettra à la régie d'implanter une collecte de 3^e voie qui sera adapté aux besoins réels des municipalités participantes, sans nuire à l'implantation des autres scénarios qui ont un rôle à jouer dans une perspective de développement durable.

À l'aide d'une évaluation multicritère, les scénarios sont comparés les uns aux autres afin de mieux comprendre leur contribution potentielle en perspective d'un développement durable. Les 12 critères de l'évaluation visent à représenter les 3 dimensions indissociables de la qualité de vie (mode de vie, milieu de vie et niveau de vie). À la suite de ces étapes de création et d'évaluation, des recommandations ont été émises auprès des différents acteurs de la MRC Lac-Saint-Jean-Est pour ultimement améliorer la dynamique de gestion des matières organiques résiduelles en appliquant davantage le principe de subsidiarité. Même si le scénario C présente davantage de potentiel en terme de développement durable, la force de l'approche réside dans le déploiement stratégique des scénarios auprès des acteurs concernés et intéressés à y participer activement. Une gestion intégrée des matières organiques peut servir de levier pour d'autres enjeux comme la protection de l'eau et des milieux naturels en démontrant aux acteurs les avantages économiques qui peuvent en découler. Une stratégie à quatre niveaux, combinant des approches de gestion décentralisées et centralisées, pourrait devenir un exemple de gestion intégrée et participative. Cette approche pourrait éventuellement contribuer à la réflexion actuellement en cours au sein de la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean concernant les résidus organiques et l'élaboration du nouveau PGMR.

Essai complet disponible en ligne à l'adresse suivante :

http://www.usherbrooke.ca/environnement/fileadmin/sites/environnement/documents/Essais_2015/Cote_O_2015-01-12_.pdf